



Vive le Rhin ! **La CIPR a 60 ans**

Commission Internationale
pour la Protection du Rhin



Commémoration // Soixantenaire de la CIPR

■ Mayence, le 30 juin 2010 - Les voix des quatre chanteuses a cappella du groupe AQUABELLA s'élevèrent dans la Grande Salle du château de Mayence, tantôt fougueuses, tantôt nonchalantes, comme les eaux du Rhin qui se fraient un chemin des Alpes à la mer du Nord.

■ L'ambiance est festive en cette chaude journée d'été. On voit au premier coup d'œil que les invités, venus de huit Etats européens - Suisse, France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Liechtenstein, Pays-Bas et Autriche - sont vraiment ravis de se revoir. Ils ont tous consacré au Rhin une partie de leur vie professionnelle, souvent coopéré des années durant au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, pour certains à une époque qui remonte même aux années 70 et 80. Aujourd'hui, les motifs de réjouissance sont nombreux. Certains s'étreignent chaleureusement, d'autres se donnent des tapes amicales dans le dos et échangent des souvenirs communs de négociations difficiles et de résultats retentissants.

■ « Les succès obtenus sont spectaculaires » déclare Jacques Sicherman, Président de la CIPR de 2008 à 2010. « Le Rhin, un véritable cloaque en 1970, est à présent l'un des fleuves les plus propres d'Europe, au point même que les saumons reviennent dans ses eaux. Même s'il reste beaucoup à faire, le 'soixantenaire de la CIPR' mérite d'être célébré et il est juste de rendre hommage à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la Commission. Grâce à eux, le Rhin relie les Etats dans une Europe ouverte et pacifique ».

■ Chacun des invités présents a sa part dans ces succès. « Comme c'est chic de ne pas nous avoir oubliés, nous, les vieux briscards », se réjouit Bernhard Jost, ancien délégué suisse, visiblement enchanté de revoir ses anciens collègues. L'interprète Heide Groll affirme à propos de la 'Rencontre des Anciens' qui s'est tenue la veille : « Je n'ai jamais été autant embrassée lors d'une fête ! ».

■ Un autre invité trouve « passionnant de ne pas s'étendre uniquement sur le passé, mais d'orienter également le regard vers l'avenir ». Malgré les progrès accomplis, les trois tables rondes 'Saumon 2000 - saumon 2020', 'le Rhin est-il vraiment un fleuve propre ?' et 'Inondations et changement climatique' montrent que le travail est loin d'être terminé et que de nouveaux défis pointent à l'horizon. La CIPR peut cependant puiser dans un immense réservoir d'expériences, de patience et d'experts dans tous les Etats.





■ « Nous avons tous connu les débuts laborieux et les premiers pas hésitants de la politique de protection des eaux et de l'environnement à l'échelle européenne. De petits événements nous ont souvent amenés à rectifier le tir, parfois il était encore trop tôt pour faire une véritable percée. Aujourd'hui, la situation est différente. Les sociétés sont beaucoup plus ouvertes, les populations sont plus associées grâce aux médias et à l'internet. C'est un outil que maîtrise désormais vraiment la CIPR », déclare Lodewijk van Ulden, chef de la délégation néerlandaise entre 1986 et 1991.

■ L'atmosphère familiale de la cérémonie montre combien les experts originaires de régions très différentes se sont rapprochés autour des tâches communes. « Aujourd'hui, tous se tutoient, nous sommes un peu la grande famille du Rhin », ajoute Dietrich Ruchay, ancien Président de la CIPR (1993-1995) avec un large sourire. « Je m'en réjouis de tout cœur, car je me rappelle une époque où les choses étaient bien différentes. La prudence, la crainte transparaissent alors dans chaque ligne des compte rendus des années 50 et 60. Nombreux étaient ceux qui avaient connu la Seconde Guerre Mondiale

– bien des préjugés hostiles étaient encore fortement ancrés dans les esprits ; on ne savait pas jusqu'où on pouvait faire confiance aux autres. »

Info ▶

La Commission regroupe environ 250 délégués – des experts travaillant dans les ministères et les autorités des Etats du bassin du Rhin. Les organisations non gouvernementales ont le statut d'observateur et peuvent participer aux travaux de la Commission. Les experts se retrouvent environ 70 fois par an, souvent au siège de la CIPR à Coblenche, à mi-chemin entre la source du Rhin et la mer du Nord, au PK 590.

La Suisse, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les Etats fondateurs de la CIPR. Organe précurseur de l'UE, la CEE les rejoint en 1976. L'Autriche, le Liechtenstein, l'Italie et la Région wallonne, dont les territoires couvrent en partie le bassin rhénan, sont entre-temps partenaires à droits égaux associés aux travaux de gestion du bassin, comme le prescrit la législation européenne depuis 2000.



■ **Paul Hansen,**
chef de la délégation luxembourgeoise de 1991 à 2005

J'ai toujours apprécié l'ouverture d'esprit qui caractérise la coopération en matière de protection des eaux, tant à l'échelle nationale qu'internationale. On est moins formaliste, car l'essentiel est pour nous d'obtenir de bons résultats et des habitats préservés caractérisés par une grande biodiversité. Grâce au travail au sein de la CIPR, j'ai appris à apprécier des sujets qui ne me tenaient pas tant à cœur auparavant. La libre circulation des poissons grands migrateurs est devenue une véritable passion. Même le secrétaire du ministère luxembourgeois des Finances m'a demandé un jour lors de débats budgétaires : « Mais que t'est-il arrivé pour que tu t'engages autant pour les poissons ? »

■ **Patrick Weingertner,**
délégué français depuis 1987

Toutes les décisions de la CIPR sont prises à l'unanimité et représentent donc un consensus. Le chemin est parfois parsemé d'embûches. Mais ces longues discussions permettent à chacun de mieux comprendre les différences et les problèmes des autres Etats. Le temps investi n'est donc pas perdu. Les expériences d'un Etat sont souvent instructives pour les autres.

■ **Lodewijk van Ulden,**
chef de la délégation néerlandaise de 1986 à 1991

Il est intéressant de voir qu'un petit groupe de personnes, la CIPR, peut jouer un rôle pionnier dans d'importantes questions d'avenir. Elles ne se confinent pas au Rhin, mais concernent aussi la mer du Nord et celle des Wadden et, au-delà de la politique environnementale des Etats riverains du Rhin, celle de toute l'UE. C'est peut-être le plus grand mérite de la CIPR.



Avis personnels recueillis lors du « soixantenaire de la CIPR »

■ André Weidenhaupt, chef de la délégation luxembourgeoise depuis 2006

Même s'il arrive que les Etats réunis au sein de la CIPR aient différents intérêts et avis, notre coopération est exemplaire et empreinte de compréhension mutuelle. Les mentalités sont différentes, c'est vrai, mais sur le plan humain c'est d'autant plus intéressant. Et nous pouvons tous compter sur le travail fiable d'un petit secrétariat très dynamique et attentif, ce qui ne va pas toujours de soi !



■ Karl Schwaiger, adjoint au chef de la délégation autrichienne depuis 2001

La CIPR a réussi à capter l'intérêt du grand public en lançant son ambitieux projet 'Saumon 2000'. Un grand succès des Etats riverains du Rhin. En Autriche, nous sommes toujours un petit peu envieux de ce programme 'Saumon 2000', un véritable trait de génie ! Quelle idée brillante que de choisir ce symbole porteur pour débloquer des millions et rallier le public à un projet environnemental aussi ample et ambitieux.



■ Michel Goppel, chef du secrétariat de la CIPR de 1985 à 1991

La Toussaint 1986 marque un tournant décisif dans les activités de la CIPR. Pré-occupée jusque-là par des négociations ardues sur les chlorures, les rejets thermiques et la pollution chimique du Rhin, la CIPR se retrouve à l'avant-garde de la politique de protection de l'environnement après l'incendie du 1^{er} novembre 1986 dans la société Sandoz AG à Schweizerhalle. Elle a su conserver depuis ce rôle précurseur en l'élargissant à la « diversité biologique » et à la « prévention des inondations ». Elle sert de modèle à d'autres institutions (internationales) de protection de l'environnement depuis des décennies.

L'appui politique dont a bénéficié le programme d'Action Rhin a déclenché au sein de la CIPR et au secrétariat un enthousiasme qui a vite fait oublier les négociations infructueuses du passé. On lit encore cet enthousiasme dans les yeux des anciens collaborateurs, dont beaucoup continuent à s'engager pour le Rhin.



■ Koos Wieriks, chef du secrétariat de la CIPR de 1995 à 2000

Un des points forts de la coopération des Etats riverains du Rhin est notre capacité à aller plus loin que ne le permettent a priori les mandats des Etats. Le pays qui a le mandat le plus limité est souvent le dénominateur commun. Mais la fierté a souvent été de la partie dans les négociations sur le Rhin ! Lorsque les Néerlandais par exemple disent qu'ils peuvent s'avancer jusqu'à un point donné, il est difficile pour la France et l'Allemagne de rester en retrait.

La CIPR fait également école dans le monde entier ! C'est incroyable, mais on connaît partout la réussite du Rhin. En Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, les travaux de la CIPR sont connus et ont servi de modèle à la mise en place de commissions sur de nombreux autres fleuves : Danube, Elbe, Oder, Mékong, Zambèze et Rio de la Plata.





1950 – 1986

■ Dans les années d'après-guerre, les Etats du bassin du Rhin réalisent que le Rhin pollué est un problème commun. Les quelques rares stations d'épuration ont été détruites pendant la guerre, l'industrie, qui ne cesse de croître, et les communes rejettent leurs eaux usées directement dans le fleuve. Le problème est donc identifié, mais personne ne se sent concerné. La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, qui existe déjà à l'époque, renvoie la balle à la Commission du Saumon qui constate à son tour à Bâle en 1948 que la pollution du Rhin dépasse le cadre de sa mission. La Suisse propose alors aux représentants des Etats riverains du Rhin de mettre en place une nouvelle commission. Sur la base d'un échange de notes diplomatiques, tous les Etats riverains du Rhin se retrouvent à Bâle le 11 juillet 1950 pour débattre du problème de pollution des eaux du Rhin. C'est à cette occasion que voit le jour la Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la Pollution (CIPR). Il faudra attendre encore treize ans pour que les Etats riverains du Rhin signent une convention internationale régissant cette coopération, la Convention de Berne.

■ Les années 1969 et 1971 sont marquées par des accidents chimiques retentissants. « Dès lors, il était clair que tous les Etats riverains du Rhin devaient s'atteler à cette tâche commune et la 1^{ère} Conférence ministérielle sur le Rhin a été convoquée. Les populations, les médias, tous doublaient de la capacité et de la volonté des autorités et de l'industrie d'améliorer la qualité de l'eau », déclare Peter Huisman, chef du secrétariat de la CIPR de 1976 à 1981, en ajoutant : « La 'guerre du sel', expression que brandissait à l'époque la presse pour évoquer le problème des rejets des mines de potasse françaises contribuait à échauffer les esprits. Les débats politiques avec les lobbyistes de l'agriculture, de l'industrie chimique, des distributeurs d'eau publics étaient souvent houleux, chacun défendant des idées et visant des objectifs différents ». « C'était un peu comme si l'on poussait une brouette pleine de grenouilles : elles sautaient dans tous les sens », ajoute Lodewijk van Ulden.





Info ▶

En 1972, la 1^{ère} Conférence ministérielle sur le Rhin charge la CIPR de préparer trois conventions de droit international

- ▶ pour réduire la pollution chimique du Rhin
- ▶ pour réduire la pollution du Rhin par les chlorures
- ▶ pour réduire la pollution thermique du Rhin.

La Convention ,Chimie' et la Convention ,Chlorures' sont signées en 1976.

La Convention ,Chimie' oblige les Parties contractantes à exploiter des stations d'analyse, à réaliser des programmes d'analyse et à mettre en place un système d'avertissement et d'alerte.

La Convention ,Chlorures', quant à elle, doit permettre de réduire la teneur en sel élevée du Rhin, issue des mines de potasse françaises, de manière à ce qu'une concentration de 200 milligrammes par litre ne soit pas dépassée à la frontière germano-néerlandaise.

Une convention thermique est certes préparée mais n'a jamais été signée.



Sandoz // L'incendie de Sandoz en 1986 et ses conséquences

■ Après la signature de la convention sur les chlorures en 1976 et la fixation de normes de rejet pour 12 substances polluantes, un processus de construction et de modernisation de stations d'épuration s'engage et la qualité de l'eau s'améliore peu à peu.

C'est cependant le choc de l'incendie survenu dans une usine chimique suisse le **1^{er} novembre 1986** qui va amener les Etats à reconsidérer fondamentalement leur politique du Rhin. Les eaux utilisées pour éteindre le feu déclaré dans un entrepôt de l'entreprise Sandoz charrient 10 à 30 tonnes de pesticides dans le Rhin à hauteur de Bâle, décimant les poissons et d'autres organismes aquatiques sur des centaines de kilomètres. Les images télévisées des tonnes d'anguilles mortes flottant à la surface du Rhin restent en mémoire.

Dans le courant des 11 mois qui suivent, les ministres compétents des Etats riverains du Rhin se rencontrent trois fois pour définir et adopter le « **Programme d'Action Rhin** » élaboré dans le cadre de la CIPR, dans lequel ils s'engagent résolument à améliorer rapidement et durablement la qualité des eaux. Ulrich Schweizer, chef de la délégation suisse à l'époque, considère avec le recul que cet événement a été une

véritable « aubaine » pour la protection de l'environnement et des eaux. Il rappelle : « Nous avons immédiatement convié les ministres à tenir une conférence en l'espace d'une semaine ». Cette Conférence ministérielle de Zurich reste un des grands moments de la politique européenne de l'environnement. « L'onde de choc de ce sinistre a secoué les responsables politiques, qui ont alors reconnu que l'incendie n'était pas le problème en soi, mais bien l'état du Rhin qu'il s'imposait à présent de dépolluer radicalement. Pour combattre les polluants, on manquait alors d'objectifs de réduction clairement formulés et vérifiables et il n'existait pas non plus de structure efficace de prévention des accidents ».

Lodewijk van Ulden, chef de la délégation néerlandaise à l'époque, se souvient : « Les pluies acides, Tchernobyl en mai 1986, et Sandoz pour finir... la coupe était pleine. Et, comble de l'ironie, la catastrophe avait eu lieu en Suisse, le pays de la propreté par excellence. Cela nous a ouvert les yeux. Si un tel événement pouvait se produire en Suisse, il pouvait se répéter n'importe où et n'importe quand, dans chaque usine ».

Dans l'avion qui la ramène aux Pays-Bas, la délégation néerlandaise soumet à sa ministre Neelie Kroes une idée insolite à première vue, celle de faire revenir le saumon dans le Rhin. Celle-ci est immédiatement conquise

et parvient à convaincre ses homologues rhénans de la force de ce « symbole de la dépollution du Rhin ». Mais pourrait-on un jour gagner un tel pari ? « Beaucoup nous ont taxés de fous à lier et nous ont prédit un échec cinglant ! », souligne Bob Dekker, chef de la délégation néerlandaise depuis 1995, avec une pointe d'amusement dans la voix.

■ Neelie Kroes charge alors un bureau de conseil en gestion d'élaborer un plan motivateur de dépollution du Rhin. Les conseillers constatent d'emblée que toutes les stratégies mises en place jusqu'à présent pour réduire les flux de substances individuelles dans le Rhin sont trop lentes, procédurières et, en un mot, inefficaces. Ils proposent tout simplement d'abaisser de moitié les quantités rejetées de 34 des substances chimiques les plus dangereuses. Une proposition lumineuse que les ministres compétents pour le Rhin décident d'adopter avec les autres objectifs du **Programme d'Action Rhin** lors de leur 3^{ème} réunion du **1^{er} octobre 1987 à Strasbourg** et qui s'affiche désormais sous le slogan « Saumon 2000 ». Le pouvoir d'attraction de cet objectif de réduction de 50% sur dix ans est tel que, la même année, les parties à la Conférence pour la protection de la mer du Nord décident de l'adopter à leur tour.



■ Il est donné 10 ans aux Etats du bassin du Rhin pour mettre en œuvre les mesures visées et présenter des résultats concrets. Bob Dekker se souvient bien de cette époque : « Le départ a été très lent car les réticences étaient encore énormes. Personne ne voulait indiquer cartes sur table quelle usine rejetait quelle quantité de quel produit chimique. Les Etats étaient bien sûr soucieux de protéger le nom et la réputation de leurs industries ». Cependant, les entrepreneurs ont bien compris que la 'catastrophe de Sandoz' leur imposait de redorer leur blason, et les nouvelles dispositions de protection des eaux leur en donnaient l'occasion. Après quelques années de négociations difficiles, les dernières hésitations sont tombées et les Etats ont consenti à publier les informations attendues. A cette même époque, on a commencé à percevoir que les progrès accomplis dans le domaine des technologies de gestion des eaux usées et de processus de fabrication permettraient d'atteindre les objectifs de réduction dans les entreprises.

« On a pu entrevoir dès 1993 que l'on dépasserait très largement les niveaux de réduction visés, et de fait » conclut Bob Dekker « les concentrations de la plupart des produits chimiques listés ont été abaissées de plus de 90% là où 50% étaient initialement prévus ».

Objectifs du Programme d'Action Rhin : ▶

- ✓ Réimplanter dans le Rhin des espèces animales disparues, par ex. le saumon
- ✓ Réduire les pollutions chroniques des eaux du Rhin dues aux rejets directs et aux apports diffus
- ✓ Préserver les ressources en eau potable à partir d'eau du Rhin
- ✓ Abaisser la contamination des sédiments fluviaux par les polluants
- ✓ Améliorer la prévention des accidents





1995 – 2000 //

Plan d'Action contre les Inondations

■ Avec le Programme d'Action Rhin, la CIPR commence à étendre son champ d'action aux questions touchant à l'écosystème rhénan. Les inondations du Rhin survenues en 1993 et 1995 mettent en évidence que la gestion quantitative des eaux n'est pas couverte par la Convention de Berne de 1963. Il est donc signé le 12 avril 1999 une convention pour la protection du Rhin élargie aux aspects de crue et d'étiage, à la protection durable de l'écosystème, de la qualité des eaux rhénanes, de leurs zones alluviales et même de leurs eaux souterraines. Cette convention autorise en outre pour la première fois les organisations non gouvernementales à participer aux travaux de la CIPR.

■ Quand Koos Wieriks arrive à Coblenche en avril 1995 pour y prendre ses fonctions de chef du secrétariat de la CIPR, un seul sujet est à l'ordre du jour : les inondations. Le 27 janvier précédent, les eaux ont dépassé les 10 mètres 70 à l'échelle de crue de Cologne, comme à Noël 1993. Le tunnel routier longeant le Rhin a tout juste pu être fermé avant que les hautes eaux ne se déversent dans le centre historique de Cologne. « Qui a connu des inondations de cette ampleur sait de quoi il parle », souligne Koos Wieriks. « Les dommages provoqués par la crue de Noël 1993 avaient déjà été terribles et les habitants étaient encore sous le choc de la force et de la violence des eaux ».

■ Pourquoi a-t-on si longtemps sous-estimé les véritables raisons de l'accélération et de l'amplification des ondes de crue : la rectification du fleuve et le développement urbain trop proche de ses berges ? Le temps n'était pas encore venu. Depuis sa fondation en 1950, la CIPR s'était essentiellement consacrée à la lutte contre la pollution des eaux. « Une bonne chose, mais pas une fin en soi, comme nous l'on montré les inondations. » Dietrich Ruchay se souvient que c'est paradoxalement l'Elbe qui l'a mis sur la bonne piste. « Quand j'ai été associé à la création de la Commission pour la protection de l'Elbe en 1990, j'ai constaté une plus grande richesse et une plus large diversité d'espèces dans ce fleuve et sur ses rives, milieu pourtant très pollué, que dans le Rhin car on y trouvait encore des zones alluviales intactes. De plus, quand les crues peuvent s'épandre sur un grand champ d'inondation naturel, leur danger est moindre pour l'homme et ses biens. C'est un constat dont la CIPR a tiré les leçons ». Les Etats riverains décident le 22 janvier 1998 à Rotterdam de mettre en oeuvre le 'Plan d'Action contre les Inondations'. L'objectif premier de ce Plan : mieux protéger des inondations les personnes et leurs biens d'ici 2020 tout en élargissant et en restaurant le milieu alluvial rhénan.



■ On n'imagine pas aujourd'hui la rapidité incroyable avec laquelle la politique de protection des eaux a évolué vers la fin des années 90, surtout dans nos têtes » rappelle Paul Hansen, chef de la délégation luxembourgeoise de 1991 à 2005. « Et pas seulement au Luxembourg, j'en suis convaincu. Nous nous trouvions dans une phase de transition captivante. Chez nous au Luxembourg, nous avons trop longtemps conservé sur le nez nos 'lunettes d'ingénieurs' et trop peu agi en 'défenseurs des rivières'. Les choses ont vraiment commencé à changer quand la directive cadre Eau (2000/60/CE) nous a aidés à recadrer notre angle de vision sur le bassin dans son ensemble ».

Objectifs du PAI :

- ✓ Réduire les risques de dommages dus aux inondations de 10 % d'ici 2005 et de 25 % d'ici 2020
- ✓ Réduire les niveaux de crue extrêmes jusqu'à 30 cm d'ici 2005 et jusqu'à 70 cm d'ici 2020 en aval du tronçon régulé.
- ✓ Renforcer la conscience du risque d'inondation en établissant et en diffusant des cartes des risques pour 100% des surfaces inondables et des zones menacées par les inondations d'ici 2005
- ✓ Améliorer à court terme les systèmes d'annonce de crue par le biais d'une coopération internationale. Augmenter les délais de prévision de 100% d'ici 2005





2001 – 2010 // Programme « Rhin 2020 » et directives communautaires de gestion de bassins fluviaux

■ Lors de la Conférence qu'ils ont tenue à Strasbourg en janvier 2001, les ministres compétents pour le Rhin ont décidé de mettre en œuvre le « Programme pour le développement durable du Rhin », plus connu sous le titre « Rhin 2020 ». Ce programme englobe la gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles et souterraines ainsi que tous les aspects ayant trait à l'écologie fluviale. Le développement et le succès du Programme d'Action Rhin (1987-2000) couplés à la mise en œuvre du Plan d'Action contre les Inondations (1995-2020), ont eu un impact fort sur les réflexions autour de la thématique de l'eau au niveau européen.

Les inquiétudes sur l'état de santé du Rhin ont fait se retrouver de nombreux Etats européens autour d'une même table à une époque où l'UE n'était encore qu'une vague vision. Et par la suite, la CIPR a continué à jouer un rôle précurseur dans la recherche de solutions de portée européenne. Anne Schulte-Wülver-Leidig, du secrétariat de la CIPR, souligne : « D'une certaine manière, nous avons contribué à notre échelle à ériger la politique communautaire de protection de l'environnement ».

■ « Avant la directive cadre Eau, cinq Etats oeuvraient à restaurer l'écosystème rhénan » explique Patrick Weingertner, délégué français à

la CIPR depuis 1987 : « la Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, Etats fondateurs de la CIPR. Entre-temps, la responsabilité de l'application de la directive cadre Eau sur le Rhin est partagée par tous les Etats constituant son bassin versant, c'est-à-dire également l'Autriche, la Belgique, l'Italie et le Liechtenstein ». En outre, cette nouvelle approche intégrée suppose de nouveaux engagements juridiques. Et Patrick Weingertner ajoute : « pour la première fois, les Etats doivent afficher des résultats concrets et mesurables illustrant les efforts accomplis pour atteindre un bon état de qualité des eaux. Cet exercice suppose des adaptations importantes au niveau national ».

■ Malgré les investissements en ressources humaines qu'elle exige, Theo Kindle, chef de la délégation du Liechtenstein de 2001 à 2005, est un fervent défenseur de la DCE : « Je considère la directive cadre Eau et l'approche par bassin versant comme des avancées majeures de la politique européenne, un pas de géant ! Il est essentiel que la coopération européenne, qui trouve en partie ses racines dans les travaux de la CIPR, porte sur l'ensemble du bassin versant d'un fleuve et intègre de ce fait le Liechtenstein, seul Etat au demeurant dont le territoire est entièrement compris dans le bassin du Rhin. »

■ Heide Jekel, chef de la délégation allemande depuis 2005, argumente dans le même sens : « Sous l'angle purement juridique, les Etats réunis par la directive cadre Eau ont été amenés à se réorganiser. Ils ont ainsi créé un organe supplémentaire, le Comité de Coordination. Au départ, les deux instances, Comité de Coordination et CIPR, siégeaient séparément ; depuis 2006, elles le font en commun. A présent, nous formons une unité commune de réflexion et de travail et les différences ont pratiquement disparu. L'Autriche y jouit des mêmes droits, au même titre que le Liechtenstein et la Région Wallonne, c'est un véritable enrichissement ».

■ Karl Schwaiger partage cet avis : « L'Autriche s'étend en partie sur le bassin du Rhin et est donc associée à cette communauté de solidarité. Nous y apportons notre vue spécifique de pays continental. Notre coopération au sein de la Commission pour la protection du Danube fait que nous connaissons bien les implications de la protection des mers dans lesquelles se jettent les fleuves, comme la mer du Nord dans le cas du Rhin ».



Futurs champs d'actions prioritaires ▶

1. Rétablir la continuité biologique et accroître la diversité des habitats, c'est-à-dire des caractéristiques morphologiques du lit majeur, des berges et du lit mineur ;
2. Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau en tenant compte également des résidus de médicaments, des perturbateurs endocriniens etc. ;
3. Renforcer la protection contre les inondations et la prévention des crues ;
4. Elaborer des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique (régime et température des eaux).



Prêts à relever les futurs défis ?

60 ans après son instauration, la CIPR est-elle prête à faire face aux grands défis de l'avenir ?

■ Heide Jekel en est convaincue : « Nous sommes bien armés pour faire face aux défis complexes que nous annonce l'avenir. Nous avons déjà en main des outils éprouvés pour réduire les pressions dues aux substances nuisibles et aux micropolluants ».

■ Stephan Müller, chef de la délégation suisse depuis 2003, ajoute : « A l'avenir, il sera déterminant de veiller à ce que le Rhin conserve toutes les fonctions, celles de source d'eau potable et de voie navigable comme celles d'espace de loisir et de fournisseur d'hydroélectricité. La CIPR peut tirer profit des succès obtenus au cours des dernières années mais ne doit en aucun cas se reposer sur ses lauriers ». En effet, les progrès technologiques génèrent de nouveaux problèmes. « Nous sommes aujourd'hui confrontés à des produits chimiques indiscernables à l'œil nu. Certains micropolluants tels que des algicides et biocides, des médicaments et produits de nettoyage, ne colorent pas l'eau de manière suspecte mais perturbent pourtant fortement l'écosystème et ne sont, pour la plupart, pas dégradés dans les stations d'épuration. Ils ont des propriétés nuisibles particulières, comme celle de faire périr des organismes spécifiques ou de perturber leur équilibre hormonal ». Que leurs sources soient ménagères, agricoles ou industrielles, elles sont toutes significatives et doivent toutes être abaissées selon Stephan Müller, qui conclut : « Même en restant optimiste, le problème des micropol-

luants ne sera technologiquement pas maîtrisé avant 15 ou 20 ans ».

■ Theo Kindle, ancien chef de la délégation du Liechtenstein, voit se profiler un autre problème sous la forme des intérêts divergents liés aux usages du Rhin. « Tout le monde réclame, à juste titre, le développement des énergies renouvelables et propres, mais on met dans le même panier l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique. C'est un problème à mes yeux ! Car, dans le cas de l'énergie hydraulique, on oublie qu'elle perturbe fortement le régime hydrologique du fleuve. Chaque affluent déconnecté constitue une atteinte majeure à l'écosystème. Il est certes dans l'intérêt du Rhin de tenter de maîtriser les problèmes climatiques en jouant la carte des énergies renouvelables, mais évitons de résoudre des problèmes écologiques en en créant de nouveaux ».

■ Et Stephan Müller d'ajouter : « Pour diverses raisons, la protection des habitats doit être au centre de nos préoccupations. Il est donc important, sous l'angle morphologique, de mettre en place le réseau de biotopes. Que l'on prenne le saumon ou l'anguille, ou d'autres animaux et plantes qui vivent dans différents biotopes, leur reproduction et leur survie à long terme doivent être garanties. Le saumon doit pouvoir remonter jusqu'à Bâle dans les rivières déjà restaurées pour le recevoir ».

■ Ben van de Wetering, chef du secrétariat de la CIPR, estime qu'il faut planifier à un horizon éloigné : « On ne relève pas les défis du changement climatique en tablant sur cinq ans. Il faut dépasser cette limite de l'an 2020, souvent citée, et étendre notre champ de vision jusqu'en 2050 ». A un horizon de 30 à 70 ans par exemple, son pays, les Pays-Bas, aura vraisemblablement des difficultés à s'approvisionner en eau douce en quantité suffisante toute l'année. Un volet du programme néerlandais Delta se consacre à cette problématique.

■ Les enjeux de production d'eau potable ne sont pas les seuls à mettre au premier plan, juge André Weidenhaupt, chef de la délégation luxembourgeoise depuis 2005 : « Nous savons déjà que l'air et l'eau tendent à se réchauffer. Les étés seront plus chauds et plus secs. La gestion des eaux doit s'y adapter et coordonner ses mesures sous forme pluridisciplinaire ».

■ Marieke van Nood, chef de la délégation de l'UE, argumente dans le même sens au nom de la Commission européenne :

« La coopération internationale pratiquée dans le bassin du Rhin a plusieurs longueurs d'avance sur les autres bassins fluviaux d'Europe. Elle intègre déjà la protection contre les inondations, des mesures de restauration de la qualité des eaux et une gestion de l'écosystème. Je ne pense pas que le changement climatique modifie en soi les principes actuels de la gestion durable des eaux dans le bassin du Rhin. Le changement climatique va uniquement aggraver les problèmes déjà en place. Nous devons donc nous y adapter en réajustant les mesures existantes ».



pourquoi le Rhin me tient-il à cœur ?



■ **Koos Wieriks,**
chef du secrétariat de la CIPR de 1995 à 2000 :

Chacun de nous a sa relation très personnelle avec le Rhin : j'ai par exemple le souvenir de ce magnifique panorama que l'on a du Rhin romantique depuis les hauteurs du massif du Hunsrück dans un cadre de quiétude absolue.

■ **Paul Hansen,**
chef de la délégation luxembourgeoise de 1991 à 2005 :

Quand je vois qu'un fleuve écologiquement restauré retrouve la forme qu'il avait dans mon enfance, j'en éprouve une profonde satisfaction ! Et ceci d'autant plus que ma formation d'ingénieur m'a longtemps orienté vers des solutions très techniques. A présent, je suis un converti !

■ **Stephan Müller,**
chef de la délégation suisse depuis 2003 :

Le Rhin m'accompagne depuis toujours. Je suis né à Stein am Rhein et j'ai grandi à Schaffhouse. Je garde un souvenir très marquant des promenades en 'Weidling' que je faisais avec mon grand-père sur le Rhin. Le mot 'Weidling' désigne chez nous une sorte de barque plate dont la forme sur l'eau rappelle un peu celle d'une banane.

■ **Marieke van Nood,**
chef de la délégation de l'UE depuis 2010 :

Les souvenirs d'enfance que j'ai du Rhin n'ont rien perdu de leur actualité. J'ai grandi aux Pays-Bas et, fillette, j'adorais regarder passer les gros cargos glissant sur l'eau dans ce cadre magnifique qu'est la plaine néerlandaise du Rhin. C'est une image dont j'aime la force symbolique.

■ **Heike Jekel,**
chef de la délégation allemande depuis 2005 :

J'ai grandi à Mayence, tout près du Rhin, et nous allions souvent nous promener sur ses berges. Le trafic fluvial intense stimulait le paysage environnant. Je vois le Rhin comme un véritable axe de vie, à la fois pour l'homme et pour la nature.

■ **Karl Schwaiger,**
adjoint au chef de la délégation autrichienne depuis 2001 :

Quand on est Autrichien, plus encore quand on vit à Vienne, on est un peu loin du Rhin. Mes voyages assez fréquents à Coblenche enrichissent mon image du Rhin. La fréquence de passage de bateaux sur le Rhin n'en finit pas de me surprendre ! On voit défiler un convoi poussé toutes les cinq minutes, beaucoup plus fréquemment que sur le Danube. On ressent immédiatement l'énergie économique remarquable qui émane du Rhin.

■ **Theo Kindle,**
chef de la délégation du Liechtenstein de 2001 à 2005 :

J'ai une grande affinité pour le Rhin. J'ai appris à nager sans bouée, rien qu'avec une planche, dans un petit bras alluvial non aménagé du Rhin alpin, à hauteur du Ellhorn, notre Lorelei locale. J'en sortais toujours les bras, la poitrine et les jambes rougis et égratignés par cette planche qui n'était pas rabotée. J'étais captivé par la multitude de poissons, les vairons par exemple, qu'enfants nous capturions et que nous observions dans l'herbe avant de les remettre à l'eau. Nos saumons du lac de Constance, en réalité des truites lacustres que l'on voyait encore à l'époque remonter vers leurs lieux de frai, me fascinaient notamment par leur taille imposante.

■ **Jacques Sicherman,**
Président de la CIPR de 2008 à 2010 :

Il est formidable de pouvoir fêter les 60 ans d'une telle aventure avec tous ceux qui y ont été associés. N'est-ce pas un peu cela, le miracle de la CIPR, que d'avoir pu former à partir d'intérêts et d'interférences parfois opposés une véritable communauté de solidarité ? Nous avons réussi à développer une vision commune !

■ **André Weidenhaupt,**
Président de la CIPR à partir de 2011 :

Personnellement, je me réjouis déjà de travailler encore plus étroitement avec le Rhin au cours des prochaines années. Quand j'entre dans la salle de conférence de la CIPR à Coblenche, je prends toujours place là où je peux voir le Rhin.